

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2391

présenté par
M. Gosselin

à l'amendement n° 2266 du Gouvernement

ARTICLE 4

Supprimer le trente-et-unième alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence. Cet amendement vise à supprimer un alinéa qui concerne la reconnaissance conjointe que nous souhaitons supprimer.